

CONCOURS PRÉMASTER EDHEC

13 JUILLET 2020

EPREUVE DE SYNTHÈSE DE TEXTES

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

Aucun document ou matériel électronique n'est autorisé.

Vous réaliserez une note de synthèse sur la problématique dont les éléments sont fournis par les textes joints.

Vous en dégagerez le thème que vous annoncerez en début de copie.

Votre travail tiendra en **500 mots** (tolérance plus ou moins 10%).

Une synthèse doit être concise, objective et ordonnée. **Aucune appréciation personnelle n'est tolérée** (ce n'est pas une dissertation).

La logique dans l'ordonnement des idées, la qualité de l'expression, le soin dans la présentation et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les critères d'évaluation, outre naturellement la capacité à sélectionner les idées essentielles et à les relier entre elles.

Les abréviations sont tolérées (et comptent pour un seul mot) lorsqu'elles figurent dans les documents d'origine ou lorsqu'elles sont d'usage courant (CNRS, INSERM...).

Les noms composés (Etats-Unis) comptent également pour un seul mot.

Les textes sont au nombre de 5 repartis sur 19 pages. (+7 pages d'iconographie). A vérifier lors de la remise du sujet).

Consignes

- *Ecrivez sur chaque ligne : pas d'interligne*
- *Vérifiez que vous avez bien reporté votre numéro de candidat sur la copie*

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au surveillant une copie (même blanche, qui sera alors signée). La seule responsabilité du candidat est engagée dans le cas contraire. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

LISTE DES DOCUMENTS

Tous les articles sont extraits du magazine SOCIALTER Octobre-Novembre 2019

- P. 1-3 **A quel jeu jouent les lobbies ?**
Article de Pauline Porro
- P. 4-6 **Quand les lobbies instrumentalisent la science**
Propos recueillis par Annabelle Perrin
- P. 7-12 **Rentrée des classes à Lobby City**
Article de Youness Bousenna
- P. 13-15 **Lobbies citoyens : quel plan d'attaque ?**
Article de Laury-Anne Cholez
- P. 16-19 **Au conseil constitutionnel, les lobbies frappent aux « portes étroites »**
Article de Annabelle Perrin

N.B. Toute coquille ou erreur orthographique est sous la responsabilité des éditeurs des textes mis en annexe.



LA DÉMOCRATIE LOBBYTOMISÉE

À quel jeu jouent les lobbies ?

Le terme évoque des hommes de l'ombre arpentant les couloirs de l'Assemblée afin d'influencer la loi pour le compte d'industriels. Mais la réalité est plus complexe : le lobby concerne une multitude d'acteurs et recouvre un large éventail de pratiques. Une activité aux contours sinueux, qu'il n'est pas aisé d'encadrer.

Texte : **Pauline Porro** - Illustration : **Jules Le Barazer**

Ce mardi 28 août 2018, la voix nouée par l'émotion, Nicolas Hulot annonce sa démission en direct au micro de France Inter. En cause notamment, la « présence des lobbies dans les cercles du pouvoir ». Un mini-séisme en cette fin d'été caniculaire qui aura le mérite de relancer le débat sur la place prise par les lobbies au sein du jeu démocratique. C'est que le phénomène gagne en visibilité au gré des scandales. Amiante, médiateur, Roundup... autant de dossiers où la santé de milliers de personnes est en jeu et à la racine desquels se retrouve l'action intensive de lobbies. Tant est si bien que les critiques pleuvent désormais sur une profession accusée de tous les maux. On entend par lobbying toute manœuvre menée par des groupes d'intérêt pour influencer sur une décision politique. À

l'origine de cette activité, les travaux d'Edward Bernays, neveu de Sigmund Freud et auteur en 1928 d'un livre devenu culte, *Propaganda*. Parmi les prouesses de l'inventeur des « relations publiques », on compte le fait d'avoir, à la fin des années 1920, érigé la cigarette en symbole de l'émancipation des femmes, pour le plus grand plaisir de l'American Tobacco Company. Edward Bernays, pour qui la « fabrique du doute » s'apparente à une méthode scientifique fondée sur la psychanalyse et les sciences sociales, formule d'ailleurs l'une des règles d'or du lobbying : rien de tel que la voix d'un docteur pour porter un message. C'est ainsi que missionné par la Beech-Nut Packing Company – une société désireuse d'augmenter ses ventes de bacon –, Edward Bernays diffuse dans la presse une déclaration médicale vantant les mérites d'un petit-déjeuner riche en protéines ; une opé-

ration qui conduira à l'introduction du bacon au menu du petit-déjeuner américain.

LOBBIES, LA GUERRE DES CHIFFRES

Fédérations professionnelles, chargés d'affaires publiques d'une entreprise, cabinets de conseil ou d'avocats, ONG... difficile de recenser précisément qui s'adonne au lobbying. À Washington, capitale mondiale en la matière, le registre officiel de la Maison-Blanche répertoriait 12 281 lobbyistes en 2013. « Un chiffre à prendre avec des pincettes, pour Cornelia Woll, professeure en sciences politiques à Sciences Po Paris. Cela ne concerne que ceux qui ont fait la démarche de s'enregistrer comme lobbyistes. Les personnes travaillant à représenter les intérêts privés sont bien plus nombreuses. » Pour le professeur en sciences politiques et spécialiste des lobbies James A. Thurber, ils seraient plutôt 100 000 à s'affairer

dans la capitale américaine, pour un chiffre d'affaires annuel de 9 milliards de dollars. En bonne seconde arrive Bruxelles et ses 11 800 organisations déclarées comme représentantes d'intérêts auprès des décideurs et fonctionnaires de l'Union européenne. Si 25 000 professionnels sont inscrits sur le registre commun à la Commission européenne et au Parlement, l'ONG Transparency International en dénombre plutôt 37 000, représentant un business de 3 milliards d'euros par an. Parmi les lobbies les plus influents à Bruxelles, celui de la finance. Selon le think tank européen Corporate Europe Observatory (CEO), le secteur y dépenserait chaque année 120 millions d'euros en actions de lobbying. Autre poids lourd : l'industrie chimique. À lui seul, le Conseil européen de l'industrie chimique investit chaque année 12 millions d'euros en lobbying. Si les secteurs de l'énergie et de l'industrie pharmaceutique représentent également des acteurs incontournables en la matière, le lobby de la sécurité et de la défense se distingue pour sa part par un contre-pouvoir de la part de la société civile plutôt faible. Enfin, Google est l'un des plus importants lobbyistes à Bruxelles, si l'on se fie au nombre de rencontres avec les membres de la Commission européenne : officiellement, pas moins de 220 pour l'année 2018. La capitale de la mode, elle, ne serait pas celle du lobbying. Selon l'Observa-

toire des multinationales, les entreprises du CAC 40 n'ont dépensé en 2017 que 10 millions d'euros en lobbying à Paris, contre 27 millions d'euros à Bruxelles et 22 millions de dollars à Washington. Pour Guillaume Courty, professeur de science politique à l'université de Lille 2, entre 2 900 et 14 500 personnes exercent la profession en France. Un écart qui se justifie par les missions de conseil ponctuelles à l'occasion du vote d'une loi ou d'un événement particulier telle la COP21. Une étude de 2011 menée par Transparency International France et Regards Citoyens comptaient 4 635 organisations et 15 447 personnes. Pour la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, 5 500 professionnels du conseil gravitent autour du seul Parlement. Autant de données contradictoires qui témoignent de la difficulté de savoir de quoi on parle lorsqu'on s'intéresse au lobbying.

GHOSTWRITING ET ASTROTURFING

Dans l'ouvrage *Lobbytomy* (La Découverte, 2019), la journaliste Stéphane Horel décortique les mécanismes qui, depuis les travaux d'Edward Bernays, ont permis à des groupes d'intérêt de défendre leur business (lire notre entretien p. 26). À cet égard, les cigarettiers font figure de pionniers. L'industrie du tabac, consciente dès 1952 qu'elle vend un produit cancérigène, a confectionné une véritable boîte à outils des tech-

niques de manipulation : corruption de scientifiques, création de fausses controverses, atteinte à la réputation d'un adversaire... Autant de méthodes dévoilées par les « tabacco documents », près de 89 millions de documents internes exfiltrés qui ont mené à la condamnation des cigarettiers à de lourdes amendes. Dans la catégorie « fabrique du doute », Monsanto se place comme champion. En 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe le glyphosate, composant principal du Roundup, comme cancérigène probable. Monsanto maquille alors la dangerosité de l'herbicide en proposant à des scientifiques de jouer pour elle les *ghostwriters* – littéralement, « écrivains fantômes ». En échange d'une rémunération rondelette, Monsanto les invite à apposer leur signature sur des articles scientifiques intégralement rédigés de sa main et qui jettent le discrédit sur les travaux de chercheurs attestant de la toxicité de la substance. Une supercherie révélée par les « Monsanto Papers », des millions de documents confidentiels publiés par la presse en 2017 et ayant permis également d'alimenter les procès contre le géant des pesticides. Autre procédé inventif : l'*astroturfing* – ou comment déguiser une campagne d'influence en mobilisation citoyenne. Exemple lors du vote de la Directive européenne pour le droit d'auteur adoptée en mars 2019 par le Parlement européen. À cette occasion, une mobilisation citoyenne spontanée et impressionnante émerge sur internet ; les boîtes mails des députés européens sont inondées de près de 40 000 mails par semaine. Une campagne dont on apprendra par la suite qu'elle émanait d'organisations financées par les grands lobbies du numérique. Pour ne rien faciliter, une entreprise peut faire partie de plusieurs lobbies simultanément : au niveau du secteur d'activité, d'une association pro-business, d'un think tank... On parle alors de « technique de l'écho », ce qui revient à multiplier les canaux de diffusion pour défendre ses intérêts en mobilisant des acteurs en apparence bien distincts. La ficelle est bien connue : un message s'inscrit d'autant plus dans les esprits qu'il est répété.

MÉTAMORPHOSE D'UNE PROFESSION

Le lobbying a mauvaise presse dans l'Hexagone, en dépit du fait qu'il recoupe également l'activité d'ONG œuvrant au nom de l'intérêt général. En France, son existence est longtemps restée taboue. Alors que, dans un premier temps, l'activité ne concernait que les directeurs généraux des organisations patronales, les années 1970 voient apparaître les premiers chargés d'affaires publiques, de plaidoyer ou de relations institutionnelles au sein des entreprises. La décennie suivante, une nouvelle profession libérale voit le jour : les consultants. Selon Guillaume Courty, cette restructuration vers une profession autonome s'explique par l'alternance politique de 1981 et l'arrivée au chômage de nombreux collaborateurs parlementaires, qui trouveront dans le lobbying une base de repli. Phénomène auquel s'ajoute une réforme des diplômes universitaires pour professionnaliser les débouchés, notamment à Sciences Po. Ces années méditerranéennes voient donc une inflation du nombre de lobbyistes, qui s'est accompagnée d'un recours de plus en plus fréquent à leurs services et à un accroissement de leur présence dans l'ensemble des secteurs d'activité. « *Syndicats, ONG, entreprises d'une certaine taille... toutes les organisations qui doivent interagir avec les pouvoirs publics font du lobbying* », relève le chercheur.

UNE RÉGLEMENTATION TARDIVE

Le terme « lobby » est par ailleurs d'importation récente en France, il est utilisé depuis environ 10 à 15 ans seulement. Une visibilité du phénomène due à la multiplication des scandales et à l'activisme de plusieurs ONG, dont Transparency International. Leurs plaidoyers pour davantage de transparence et de contrôle sur la profession conduiront à la mise en place, en 2009, d'un registre facultatif auprès de l'Assemblée nationale, sur lequel les représentants d'intérêts peuvent s'inscrire. Une mesure qui s'applique au Sénat en 2011, tandis qu'un déontologue est embauché à l'Assemblée nationale la même année. Affaire Cahuzac oblige, la loi relative à la transparence,

à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », viendra durcir le cadre législatif français et l'inscription sur le registre devient obligatoire pour les représentants d'intérêts. Pour Marc-André Feffer, président de Transparency International France, si la loi Sapin 2 représente une avancée certaine, elle comporte toutefois de nombreuses lacunes : « *Les entreprises ne sont tenues d'y déclarer leur activité de lobbying qu'une fois par an et les informations demandées sont insuffisantes. Pas besoin pour elles de renseigner*

“Le problème, ce n'est pas les lobbies, mais ce qu'il y a dans la tête des élus.”

quels députés elles ont rencontrés, pour quel texte et avec quel plaidoyer. De plus, les députés, ministres et membres de l'administration centrale devraient rendre publics leurs agendas, comme c'est le cas à Bruxelles depuis 2011. » Mais davantage de transparence sera-t-il suffisant face à la force de frappe des multinationales ? Pas sûr, lorsqu'on sait qu'en 2017 les dix poids lourds de l'industrie pharmaceutique ont déclaré près de 100 millions d'euros de dépenses de lobbying direct uniquement à Bruxelles, Washington et Paris... Et que faire lorsque, de surcroît, elles bénéficient de l'oreille attentive des pouvoirs publics ?

LE GOUVERNEMENT DES LOBBIES

C'est que le rôle de bouc émissaire endossé par les lobbies est bien commode pour occulter la responsabilité des dirigeants dans la prise de décisions contraires à l'intérêt des citoyens. Pour Guillaume Courty, « *mettre la focale sur les lobbies est un paravent qui détourne l'attention et dédouane les politiques de leur responsabilité dans l'élaboration de politiques publiques contraires à l'intérêt général. Le problème, ce n'est pas les lobbies, mais ce qu'il y a dans la tête des élus* ». Constat partagé par François Ruffin dans *Un député et son collab' chez Big Pharma*, une enquête dans les cuisines de Sanofi. Durant une vingtaine d'années, le laboratoire commercialise la Dépakine, un médicament accusé d'être responsable de malformations, de retards intellectuels ou de cas d'autisme chez les enfants exposés et les nouveaux-nés. L'élu insoumis relève cependant que l'entreprise bénéficie d'un soutien sans faille du gouvernement actuel. Et pour cause, son PDG Serge Weinberg a siégé avec Emmanuel Macron au sein de la commission Attali et l'a aidé à intégrer la banque Rothschild. Parler de lobbying revient dès lors à utiliser le mauvais mot pour le mauvais diagnostic. « *Qui a besoin de "faire pression" sur Emmanuel Macron pour qu'il soigne*

ses amis de Sanofi ? C'est de l'intérieur que l'État est colonisé par les intérêts privés », martelle François Ruffin. La composition du gouvernement d'Édouard Philippe ne peut lui donner tort : les secrétaires d'État auprès de la ministre de la Transition écologique Emmanuelle Wargon et Brune Poirson viennent respectivement de Danone et de Veolia. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a réalisé une partie de sa carrière dans l'industrie pharmaceutique, tandis que Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a été directrice des ressources humaines pour Dassault ou Danone. Et que penser, lorsqu'en mars 2018 un rapport commandé par les ministères de l'Écologie et de l'Économie préconise la construction de six nouveaux réacteurs nucléaires type EPR, alors qu'Édouard Philippe fut lobbyiste en chef auprès d'Areva ? Rien de neuf dans la pratique du pantouflage, une autre facette plus pernicieuse du lobbying, si ce n'est qu'aujourd'hui, après avoir quitté le public pour le privé, nombreux sont ceux effectuant le chemin inverse et reviennent en poste dans l'administration. Une circulation des élites qui brouille les pistes entre intérêts publics et privés, et témoigne de la proximité idéologique entre grands patrons et hauts fonctionnaires. À tel point que l'on est en droit de se poser la question : y a-t-il encore vraiment besoin de lobbyistes dans la France d'Emmanuel Macron ?

LES PLACES FORTES DU LOBBYING



CHIFFRE D'AFFAIRES DE
9 MILLIARDS DE \$



CHIFFRE D'AFFAIRES DE
3 MILLIARDS D'€

« SCIENCE WASHING »

Quand les lobbies instrumentalisent la science

Dans *Lobbytomie*, paru aux éditions La Découverte, la journaliste Stéphane Horel décrit l'instrumentalisation des circuits de production de la connaissance par les lobbies. Plongée au cœur de cette science qui sert les intérêts des industriels.

Propos recueillis par **Annabelle Perrin** - Photos : **Cyrille Choupas**

Votre ouvrage décrit comment les entreprises manipulent la science pour vendre leurs produits.

Qu'appellez-vous

la « *fabrique de la controverse* » ?

Ce qu'on appelle la « *fabrique de la controverse* », ou la « *manufacture du doute* » selon l'expression de David Michaels (1), un épidémiologiste qui a dirigé l'équivalent du ministère américain de la Santé au travail, c'est une boîte à outils de manipulation de la science. Elle a été inventée par l'industrie du tabac dans les années 1950 afin de retarder la réglementation sur la cigarette. Mais, au fil des décennies, elle s'est étendue à tous les produits toxiques ou dangereux et les industriels se sont emparés des circuits de production de la connaissance. Quand on fait de la science, on pose une hypothèse, on réalise des expériences, on rédige un article et on le publie dans une revue scientifique ; il y a alors une évaluation par les pairs, ce qui permet de valider que l'on n'écrit pas n'importe quoi. Une fois dans la revue, la publication appartient au domaine de la littérature scientifique. Les industriels commandent des travaux scientifiques qui sont, en fait, du lobbying usurpant ces

circuits. C'est ce que j'appelle le « *science washing* » : du matériau de lobbying qui défend un produit, devient une étude scientifique et termine sur le bureau d'un décideur.

Comment ces études peuvent-elles être publiées dans des revues scientifiques renommées ?

Ce sont des travaux scientifiques qui justifient une publication – pas des études fumeuses avec des chiffres grossièrement manipulés, sinon elles ne passeraient pas l'étape de l'évaluation par les pairs. Les publications financées par ces industriels sont principalement des critiques d'études académiques montrant qu'il y a un problème avec leur produit. Il y a peu de production de données originales.

Comment les lobbystes recrutent-ils des scientifiques et pourquoi ces derniers acceptent-ils de travailler pour eux ?

Il existe des cabinets de lobbying spécialisés en science, dits de « *défense de produits* ». Ils sont très peu connus, y compris dans les milieux réglementaire et politique. Ces cabinets emploient des personnes ayant des diplômes scientifiques de haut niveau, docteurs ou professeurs, qui reçoivent des commandes de grandes firmes

afin de rédiger des critiques d'articles montrant qu'il y a un problème avec un produit. Si vous allez sur le site des plus gros cabinets de défense de produits, comme Exponent, ils listent les produits sur lesquels ils ont travaillé : le bisphénol A, tous les pesticides possibles et imaginables, l'arsenic, l'amiante... à peu près tous les produits qui se sont trouvés dans la ligne de mire du régulateur, partout dans le monde. Mais il n'y a pas de soucis de conflits d'intérêts car ces scientifiques sont employés par des firmes privées.

Qu'en est-il des scientifiques universitaires ?

Ce sont eux surtout qui posent problème : ils travaillent dans des universités européennes ou américaines, sont payés par l'argent des contribuables et sont libres de lier des liens de collaboration avec le secteur privé. Les industriels peuvent employer directement des scientifiques mais, s'ils vont chercher des universitaires, c'est parce qu'ils ont besoin de la crédibilité de leur indépendance. C'est le pouvoir de la science, elle représente « *les sachants* ». Cela peut passer par des formes de

(1) David Michaels, *Doubt is Their Product*, Oxford University Press, 2008.





collaboration très différentes : des financements de recherche, des liens de consultant ou de conseil ; les firmes demandent à ces scientifiques de faire partie de leur board par exemple, de rédiger ou signer des études. Lorsque des études sont publiées dans la littérature scientifique avec comme signataires des universitaires qui travaillent dans des établissements prestigieux, même si dans la déclaration d'intérêt on peut lire que l'étude a été financée par Monsanto par exemple, le titre académique crédibilise la publication.

Comment fait-on pour différencier le doute, utile à la démocratie, et le doute fabriqué par les entreprises ? Comment ne pas tomber dans le complotisme ?

Le doute est le moteur de la science, il est au cœur de la démarche scienti-

fique. Ce qui est très malin dans la stratégie des industriels, c'est qu'ils utilisent cette incertitude scientifique pour la transformer en vulgaire doute, comme celui que l'on trouve dans les tribunaux. Ces démarches de questionnement des données sont, en réalité, des controverses construites pour défendre des produits. Mais puisque c'est dans la culture de la science de discuter, de ne pas être d'accord, on confond cette fausse discussion avec un vrai débat scientifique.

Peut-on dire que ces collaborations faussent le jugement des scientifiques ?

On ne peut jamais savoir s'il y a une intention de biaiser une étude, il est très rare d'avoir accès à ces informations. Mais on peut faire des statistiques. Des chercheurs ont recensé des études sur des produits en difficulté,

afin de calculer la probabilité que le résultat soit positif ou négatif en fonction de la source de financement. Ils ont notamment examiné 150 études sur le lien entre soda et obésité, en différenciant celles financées par les industriels du soda et celles financées uniquement par des fonds publics. Le même genre d'études a été fait sur les médicaments, les OGM, les pesticides... Sur une quinzaine de produits différents, le résultat est clair : quand une étude a été financée par un industriel, elle possède entre quatre et huit fois plus de chances d'être positive pour le produit. C'est ce que l'on appelle le « *funding effect* ». C'est donc une donnée scientifique qui devrait être prise en compte par les décideurs et qui ne l'est pas. C'est un paradoxe assez cruel : il y a des connaissances sur la dangerosité des produits qui sont réalisées par des laboratoires publics avant d'être discréditées par des industriels, et les agences réglementaires et les pouvoirs publics préfèrent se fier aux industriels qu'aux données issues du public qu'ils ont eux-mêmes financées.

Certains organismes portent des noms qui semblent scientifiques, cela dénote-t-il une volonté de tromper consommateurs et décideurs ?

La propagande et le pouvoir des mots, ça marche. Quand des industriels créent des pseudo instituts, cercles ou forums, cela donne l'impression qu'on a affaire à une entité publique. Quand on parle de l'Institut international de recherche sur les sciences de la vie (ILSI), on pense légitimement que c'est une collaboration internationale de chercheurs en biologie issus de la recherche publique. En réalité, il s'agit d'un pseudo institut créé par Coca-Cola en 1978 et financé par les poids lourds de l'agroalimentaire comme Nestlé ou McDonald's et de l'agrochimie comme Monsanto. C'est un vaisseau de lobbying extrêmement sophistiqué avec des branches sur tous les continents. Il orchestre une proximité entre scientifiques académiques, industriels et régulateurs, lors de réunions où l'on réfléchit aux normes de toxicité, à la dangerosité des produits... La création de cette proxi-

mité intellectuelle est une très bonne façon d'influencer. Le lobbying, ce n'est pas mettre un flingue sur la tempe d'un décideur ; le but est de créer un environnement intellectuel qui fera que la décision que celui-ci prendra tombera sous le sens pour lui. C'est une des fonctions de ces pseudo instituts : entretenir une confusion entre science et intérêts commerciaux.

Le pneumologue Michel Aubier (2) a été poursuivi pour avoir menti sous serment et non pour conflit d'intérêts...

Le conflit d'intérêts est la conséquence de cette stratégie de capture de la science par des industriels. Si des entreprises n'avaient pas proactivement créé des liens avec des scientifiques et des médecins, ces derniers ne seraient pas, aujourd'hui, tenus de déclarer d'éventuels conflits d'intérêts. Comme il n'existe pas de crime ou de délit de conflit d'intérêts, Michel Aubier était poursuivi pour avoir menti sous serment lors d'une commission d'enquête sénatoriale. J'ai assisté à l'audience et il était fascinant de constater une sorte d'arrogance du médecin. Il avait l'air de ne pas comprendre pourquoi la justice lui demandait des comptes sur le fait qu'il n'avait pas déclaré qu'il était médecin conseil de Total, principal pétrolier français, alors qu'il s'exprimait, à longueur de plateaux de télévision, sur le fait que le diesel n'était pas un problème de santé ou le minimisait de façon grossière. Je ne dis pas qu'il l'a fait exprès, qu'on lui a demandé de le faire ou qu'il a été payé pour cela, sinon cela serait de la corruption. Mais le *funding effect* marche aussi sur les personnes. Avoir un lien financier avec une entreprise a une influence sur son jugement. Ou alors peut-être que la firme est allée le chercher parce qu'il avait une opinion qui correspondait à ses objectifs de défense de produit.

(2) Michel Aubier, chef du service de pneumologie de l'hôpital Bichat à Paris auditionné en 2015 par une commission d'enquête sénatoriale sur la pollution de l'air, avait omis de préciser qu'il était salarié par le groupe Total. Il a été condamné en 2018 par la cour d'appel de Paris à une amende de 20 000 euros pour « faux témoignage », une première historique.

Quel est le rôle des lobbies sur le climatoscepticisme ?

La manufacture du doute sur la réalité du changement climatique s'est jouée sur un autre plan : médiatique. Le consensus scientifique était bien trop écrasant. Ce que les industriels du pétrole ont réussi est d'autant plus fort : ils ont construit une controverse uniquement dans l'opinion publique, à travers les médias. Et c'est dans l'opinion publique que s'est répandu le climatoscepticisme. Le livre de Naomi Oreskes et Erik Conway, *Les Marchands de doute* (Le Pommier, 2012), a montré de façon spectaculaire comment tout cela s'est fait. Quand on voit des télévisions américaines, comme la Fox, où des lobbyistes parlent comme s'ils avaient bac + 15 en climat, c'est sidérant, rétrospectivement, de se dire que cette stratégie nous a mis dans la situation gravissime actuelle. On a vingt ans de retard sur les mesures à prendre sur le changement climatique à cause d'une campagne de propagande qui a très bien marché. En France, des scientifiques qui n'ont aucune compétence dans le domaine ont propagé le climatoscepticisme, des chercheurs en électronique ou en physique nucléaire ont donné leur avis sur le dérèglement climatique. On revient toujours à cette autorité de la science qui fait qu'un docteur, un professeur, dit forcément la vérité. Comme si un scientifique était une sorte de Hobbit au cœur pur vivant dans le pâturage de la vérité.

Pensez-vous que nous sommes entrés dans une sorte de post-démocratie, ou de « gouvernement invisible » pour reprendre l'expression d'Edward L. Bernays que vous citez dans votre livre ?

J'observe la vie politique depuis une lorgnette particulière, celle de la réglementation des produits dangereux ou potentiellement toxiques. Ce que j'y vois, c'est la confiscation de choix de société au prétexte d'une grande technicité. Les perturbateurs endocriniens, c'est trop compliqué, comme le nucléaire... Toutes ces questions sont retirées du débat public et les gens ont tout à fait conscience de cela. Prenons l'exemple

des pesticides. On demande à un comité d'experts européens : « *Est-ce qu'on peut renouveler l'autorisation de ce pesticide ?* » Ils étudient les données... fournies par les industriels. La question est uniquement de savoir si on l'autorise ou pas. Ces gens, une vingtaine de personnes, n'ont aucune légitimité démocratique. Si l'on se pose uniquement la question de l'autorisation, on ne se pose pas celle de savoir si l'on a envie d'un autre système. Un système agricole qui ne repose pas autant sur l'agrochimie, par exemple. Cette question n'est posée à aucun niveau de décision.

Une solution ne serait-elle pas d'allouer plus d'argent à la recherche ?

À la fin des années 1970, la décision politique de se désinvestir de la recherche publique a été prise aux États-Unis, puis en Europe. Outre-Atlantique, au milieu du siècle dernier, l'écrasante majorité de la recherche était financée par le public, il n'y avait quasiment aucune part du privé. Le Bayh-Dole Act a permis aux universités de commercialiser leurs découvertes en les brevetant. Cela a encouragé la recherche avec des applications concrètes, un but lucratif, et non pas la recherche fondamentale. Cela a bien entendu intéressé les industriels, ils y ont vu une opportunité d'entrer dans le monde de l'université pour s'emparer de ces circuits de production de la connaissance. Cette décision politique a été prise dans la plupart des pays de l'hémisphère nord... mais elle est réversible. ☺

POUR APPROFONDIR...



Lobbytormie, comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie
Stéphane Horel,
La Découverte,
11 octobre 2018,
368 pages, 21,50 €.

Rentrée des classes à Lobby City

Le quartier européen de Bruxelles concentre, avec Washington, le plus grand nombre de lobbies au mètre carré du monde. Plongée dans un microcosme où 25 000 personnes sont employées pour influencer les décisions de l'Union européenne. Texte : **Youness Bousenna** - Photos : **Valentin Bianchi (Hans Lucas)**

Au square de Meeûs, le « lobby tour » s'arrête devant le 40, rue Montoyer (à droite), où se trouvent les bureaux de Bayer et Monsanto.

Les bâtiments sont tellement laids qu'on ne les voit même plus. Le regard préfère s'arrêter sur les arbres du square de Meeûs, agréable rectangle de verdure traversé par la rue du Luxembourg qui relie sur un demi-kilomètre la station de métro Trône au gigantesque archipel de bâtiments vitrés que forme le Parlement européen. Chaque jour, des milliers de personnes – députés, assistants, employés – l'empruntent sans vraiment savoir qui peuple les immeubles grisâtres qu'ils longent. Mais aujourd'hui, le rendez-vous est donné devant une statue du square pour une visite guidée particulière : un « lobby tour », organisé par le groupe écologiste des Verts/Alliance libre européenne à destination des petits nouveaux, élus pour cinq ans en mai dernier. Les deux guides, membres de l'ONG pro-transparence Corporate Europe Observatory (CEO), commencent tout juste à détailler ce qui se trame dans les étages vitrés de ces bâtiments sans nom qu'une main se lève. « *Je viens d'être élu et je veux être transparent. Avez-vous des astuces pour éviter les lobbies ?* » Daniel Freund, écologiste allemand de 35 ans, fait partie des douze députés participants. Visiblement, il commence à voir d'un autre œil cette petite place tranquille. Il faut dire qu'autour du square s'est joué l'une des campagnes de lobbying les plus spectaculaires des dernières années.

Au 40, se trouve Bayer, propriétaire du glyphosate depuis qu'il a racheté Monsanto ; trente mètres plus loin, au 35, FleishmanHillard, à qui il a versé 16 millions de dollars pour l'aider à obtenir le renouvellement de l'autorisation de l'herbicide. Le feu vert est gagné fin 2017, mais au prix d'un scandale : il a depuis été révélé que le puissant cabinet a fiché près de 1 500 personnalités (politiques, journalistes, scientifiques) pour cibler sa campagne de lobbying. Dans le coin nord-ouest du paisible jardin, les intérêts se montent les uns sur les autres. Goldman Sachs, Bank of America et l'ISDA, un lobby défendant certains marchés financiers (ceux des *swaps* et des dérivés), cohabitent au 38-40. Juste à côté, ce sont le laboratoire Glaxo-SmithKline et le cabinet Burson Cohn & Wolfe qui font de la coloc, alors que FleishmanHillard partage son bâtiment avec le fonds BlackRock et GasNaturally, défenseur des intérêts du secteur gazier. À quelques mètres, au 23, l'acronyme MSL Brussels cache une filiale du groupe Publicis qui a notamment pour mission, selon une révélation de CEO, d'enjoliver l'image abîmée de l'Arabie saoudite...

« WELCOME PACKAGES »

En ces premiers jours de septembre, tout le microcosme bruxellois est en ébullition : les 751 députés font leur rentrée à 300 mètres de là. Avec 61 % de nouvelles têtes, il s'agit du plus important renouvellement depuis la première élection, il y a quarante ans. À celui-ci

s'ajoute une Commission européenne flambant neuve : sa nouvelle présidente Ursula von der Leyen vient tout juste d'annoncer les noms des 27 commissaires qui la seconderont. Tout autour, dans le quartier européen, c'est donc une immense matière grise qui s'agit : ils seraient quelque 25 000, selon une estimation de Transparency International, à faire du lobbying à Bruxelles. Parmi eux, 7 246 disposent d'un badge d'accès au Parlement, car ils s'y sont officiellement déclarés. Les autres opèrent dans l'opacité. « *En bon lobbyiste, on a tous lu les fiches de mission des commissaires* », explique Natacha Clarac, directrice générale d'Athenora Consulting. Ce cabinet

“En ces premiers jours de septembre, tout le microcosme bruxellois est en ébullition : les 751 députés font leur rentrée à 300 mètres de là.”

installé à proximité du Berlaymont, le siège de la Commission, travaille pour des grandes boîtes comme des PME, mais refuse de collaborer avec des entreprises « nuisibles à l'environnement ou à l'être humain ». L'objectif est de décoder les messages contenus dans ces nominations. En la matière, la dirigeante note une bonne nouvelle : la concurrence et la compétitivité ont été « découplées », ce qui augure d'une politique pro-entreprise moins complexée. À présent, il s'agira de « suivre les auditions des commissaires devant le Parlement et rassembler un maximum d'informations d'ici la fin de l'année pour déterminer, avec nos clients, les stratégies d'in-

fluence », détaille Natacha Clarac. Côté Parlement, la priorité est de se renseigner sur les nouveaux députés... et éventuellement de leur envoyer des « *welcome packages* » – autrement dit, des documents pour les informer des enjeux favorables à ses clients.

METTRE DES SUJETS À L'AGENDA

Car, en matière de persuasion, l'information est la clef. « *Le lobbying le plus efficace est celui qui est caché* », confirme Mélanie Vogel, conseillère du groupe des Verts sur les questions constitutionnelles (dont la transparence des lobbies). Elle cite les nombreuses conférences proposées par des organisations



« avec des noms pompeux » ou les études économiques constamment envoyées aux assistants des députés pour étayer la nécessité d'une mesure ou le danger d'une réglementation. « Petit à petit, ça infuse. » Selon la conseillère, cette mainmise s'enracine dans la faiblesse administrative de l'institution. « On légi-

fère sur des sujets extrêmement techniques avec un besoin d'expertise pour faire des choix éclairés, mais comme le Parlement n'est pas capable de la produire, ce sont surtout les entités privées qui fournissent les données », déplore-t-elle. « C'est ce que j'appelle "occuper le terrain des idées" car un des objectifs du lobbying

est de mettre les sujets à l'agenda », souligne Natacha Clarac. Ainsi, commander des études ou des sondages permet d'avancer ses propositions en étayant leur efficacité... Et si l'étude disait le contraire ? « Si j'ai bien fait le cahier des charges, ça ne peut pas être défavorable. Et, au pire, ça ne sort pas. Mais en principe, je

sais quel va être le résultat. » La numéro 2 du cabinet Athenora souligne cependant qu'un bon lobbyiste sait d'abord être à l'écoute : « On ne peut pas arriver avec un argumentaire en main sans interagir avec les décideurs. » Il peut même arriver « de revenir vers un client en disant que notre position n'est pas

tenable car le sujet n'est pas dans l'air du temps. On leur dit souvent : "Ça, ça ne passera pas". »

« OBLIGÉ D'ÊTRE UN PEU PARANO »

Restée six ans assistante d'un député, Mélanie Vogel a pu éprouver les différentes techniques de séduction des

lobbyistes. « Ils essaient de nous rencontrer en début de mandat, sans agenda particulier, pour soutirer des informations et créer le contact. » Il y a aussi les invitations incessantes (souvent professionnelles, mais aussi pour « des trucs qui n'ont rien à voir », type dégustation de bières), les approches sauvages (toquer

OÙ SONT LES QUINZE

PLUS GROS LOBBIES ?

- CEFIC**
Fédération des industries de la chimie
€ 12 | 49
- FTI Consulting**
Cabinet de conseil
€ 6,8 - 7 | 23
- FleishmanHillard**
Cabinet de conseil
€ 6,8 - 7 | 32
- Insurance Europe**
Fédération des assureurs et réassureurs
€ 6,5 - 6,7 | 35
- Burson Cohn & Wolfe**
Cabinet de conseil
€ 6,3 - 6,5 | 28
- Eurocities**
Réseau de grandes villes européennes
€ 6 - 6,2 | 20



- Google Numérique**
€ 6 - 6,2 | 9
- Shell**
Pétrole et gaz
€ 4,5 - 4,7 | 11
- EFPIA**
Fédération des laboratoires pharmaceutiques
€ 5,4 | 9
- EBF**
Fédération d'entreprises financières
€ 4,3 - 4,5 | 15
- Interel European Affairs**
Cabinet de conseil
€ 5 - 5,2 | 26
- Verband der Chemischen Industrie**
Fédération des industries allemandes de la chimie
€ 4,3 - 4,5 | 27
- Microsoft Numérique**
€ 5 - 5,2 | 8
- AFME**
Fédération de banques internationales
€ 4,8 - 5 | 25
- Teneo Brussels**
Cabinet de conseil
€ 4,8 - 5 | 30

€ dépenses déclarées en lobbying en 2018, en millions d'euros.

👤 nombre de lobbyistes déclarés en 2018, en équivalent temps plein (ETP).

(Source : LobbyFacts.eu)

à la porte du bureau sans rendez-vous, au prétexte de passer par là) et, surtout, les propositions de services. L'entourage des députés est particulièrement ciblé. « Ils organisent plein d'événements destinés aux assistants en leur expliquant qu'ils sont importants. » Les conseillers peu engagés dans leurs idées sont particulièrement ciblés, selon elle. « Le lobbyiste va faire travailler tout un service juridique pour écrire un amendement. Le conseiller peu consciencieux qui stressait pour sa deadline du lendemain

est très content qu'on ait fait le boulot à sa place. » Un conseiller en communication évoluant au Parlement évoque aussi les coups de billard à trois bandes de Facebook : proposer des « formations » pour mieux utiliser les outils du réseau social et d'Instagram (détenu par Facebook), tout en suggérant fortement ses options payantes et... dépêchant ses lobbyistes pour glisser des messages sur les sujets législatifs qui le concerne. Mais avant d'influer sur les décisions, les lobbyistes ont d'abord besoin d'infor-

mations pour élaborer leur stratégie. Et les méthodes sont parfois cavalières. Mélanie Vogel en sourit presque : « On a déjà vu des faux lobbies ou des faux journalistes. » Comment est-ce possible, pensez-vous ? « Ils vont par exemple créer une association pour sauver les abeilles afin de réussir à nous rencontrer et soutirer des informations... » Le subterfuge serait fréquent. « On est obligé d'être un peu parano », note la conseillère.

RENDEZ-VOUS CHEZ LE COMMISSAIRE

Dans l'architecture de l'UE, le Parlement n'est pas l'institution la plus influente. Ce dernier, à la différence de l'Assemblée nationale en France, n'a pas la possibilité de proposer des lois. C'est la Commission européenne qui dispose de l'initiative législative ; puis, le Conseil de l'UE – qui réunit les ministres des pays membres – et le Parlement discutent la proposition et doivent tomber d'accord pour que le texte soit entériné. « Une fois que la Commission est convaincue, 75 % du travail est fait », décrypte Mélanie Vogel. Avoir ses entrées auprès de cette dernière est donc crucial pour influencer sur un texte : les lobbies vont tenter de rencontrer le commissaire chargé du sujet, mais aussi de faire passer leurs messages à l'administration chargée de rédiger la législation. « Un rendez-vous avec un commissaire est plutôt honorifique : on évoque la vision stratégique. Le lobbying réel se fait au niveau des unités qui rédigent les textes », explique Natacha Clarac. Pour le lobbyiste, il faut absolument comprendre les « rapports de force » au sein des directions générales afin de savoir où se joue précisément chaque mesure. Rencontrer les personnes concernées est alors crucial pour « expliciter le contexte, faire parler les chiffres et montrer l'impact d'une mesure sur la vie des gens » – bref : convaincre

Olivier Hoedeman, de l'ONG pro-transparence CEO, achève le « lobby tour » devant le 51, rue Montoyer, où se croisent les lobbyistes de Philip Morris et ceux de Microsoft.



du bien-fondé de ses intérêts. « Certains lobbyistes détiennent plus d'informations que les députés sur ce qui se passe à la Commission », s'agace Mélanie Vogel. Mais, tempère la lobbyiste, « rencontrer n'est pas convaincre » et il est « important de ne pas toujours être en demande, de partager aussi des informations avec son réseau de contacts ».

RENDEZ-VOUS AU MICKEY MOUSE

Ensuite vient l'étape du Parlement. « Un lobbying moins technique, plus politique », souligne-t-elle. Dans la gigantesque enceinte bruxelloise de l'institution – qui ne siège qu'une fois par mois à Strasbourg, pour les plénières –, il s'agit de cartographier les députés qui comptent – à savoir les rapporteurs, présidents de commissions ou chefs de

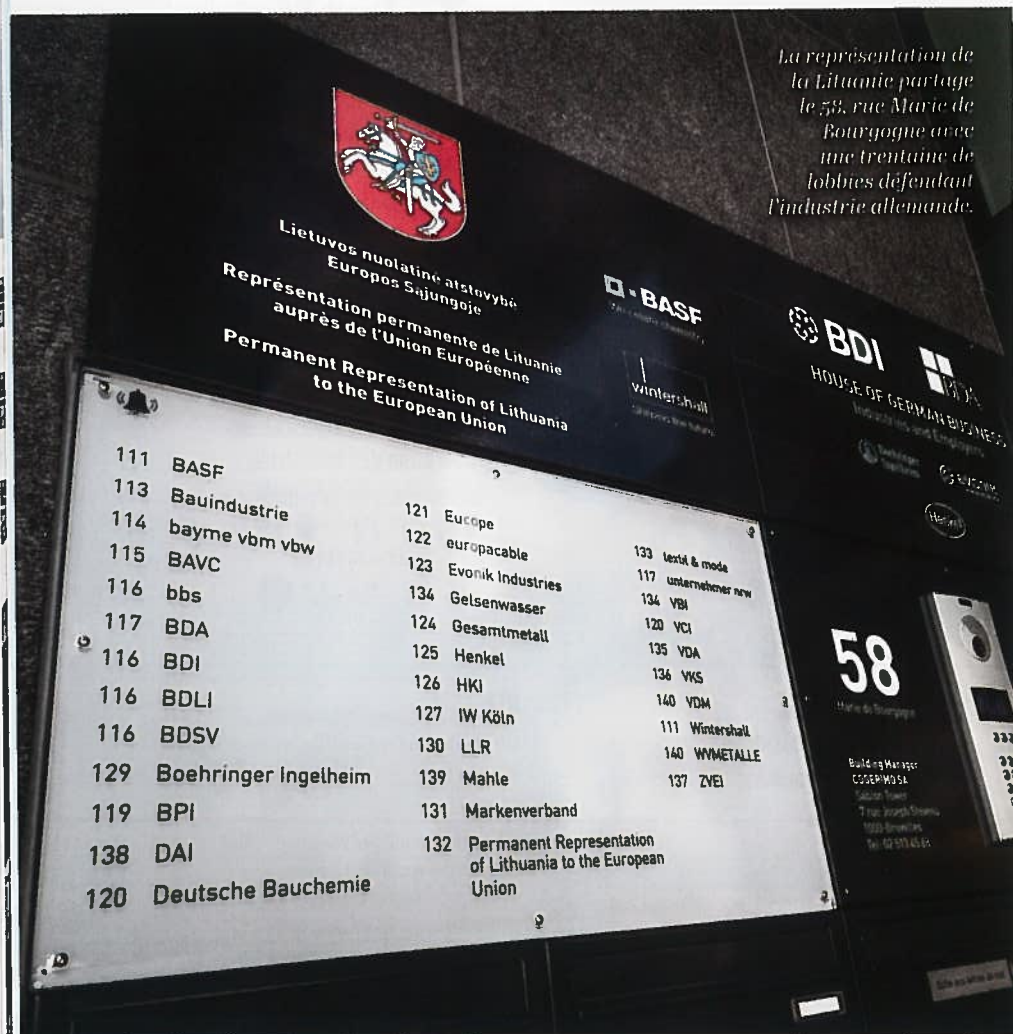
célèbre souris. Et si les messages ne veulent pas passer, il reste le joker des lobbyistes : le Conseil de l'UE. Comme il est composé des ministres des pays membres, ses détracteurs le voient comme l'institution la plus rétrograde. Ici, « le potentiel de chantage est beaucoup plus fort : la FNSEA est cent fois plus puissante face au ministre de l'Agriculture

une vingtaine de noms. Notre « lobby tour » s'y arrête. Parmi eux, Henkel (cosmétique, détergents, adhésifs), BASF (chimie), Boehringer Ingelheim (pharmacie) et une flopée d'acronymes indéchiffrables qui défendent à peu près tous les secteurs industriels allemands. Mais il y a aussi un écusson rouge qui jure avec le reste, sur lequel un chevalier tient bouclier et épée : il s'agit de la représentation de la Lituanie. Et elle a l'air bien seule, dans ce bâtiment. Quelques mètres plus loin, la visite s'achève au 51, rue Montoyer. Les lobbyistes de Philip Morris y croisent ceux de Microsoft et de Sidley Austin, un cabinet juridique spécialisé dans les procédures contre les États auquel a eu recours le cigarettier. On ne s'en étonne plus. Quant à Olivier Hoedeman, le coordinateur de l'ONG CEO qui nous a guidés dans le quartier, il laisse les députés Verts et la vingtaine d'assistants présents sur un mot de conclusion. Il prédit un combat rude sur la réglementation du numérique, le glyphosate, les OGM et le climat ; rappelle qu'un kit sur la transparence a été envoyé à tous les députés, puis insiste sur les échéances à venir. « Votre audition des futurs commissaires sera une grande opportunité pour obtenir des engagements sur la transparence des lobbies », conclut-il. L'assistance, déjà convaincue, acquiesce : le message est passé. C'est ce qu'on appelle un lobbying réussi. ☺

“ Les députés intéressants à rencontrer sont ceux qui ont des a priori car ils ont une mauvaise information, ou ceux qui n'ont pas d'idées sur la question. On devient expert-pédagogue. ”

groupes. On fouille alors les archives, les Twitter et les CV. « Les députés intéressants à rencontrer sont ceux qui ont des a priori car ils ont une mauvaise information, ou ceux qui n'ont pas d'idées sur la question. On devient expert-pédagogue », explique Natacha Clarac. Les rencontres se passent parfois dans les bureaux des députés ou certains lieux publics comme le « Mickey Mouse », surnom d'un bar à l'intérieur du Parlement connu pour héberger ce type d'entrevues et dont les sièges ressemblent à la

français que face à la direction Agriculture de la Commission », décrypte Mélanie Vogel. « On agit à ce niveau si les spécificités nationales ne sont pas prises en considération », pointe pudiquement Natacha Clarac. Sortes d'ambassades locales disséminées dans le quartier européen, les représentations permanentes des pays auprès de l'UE sont particulièrement ciblées : dans leurs murs, aucune règle de transparence ne s'applique. Comme un symbole, la plaque du 58, rue Marie de Bourgogne affiche



VICTOIRES À LA PYRRHUS

Lobbies citoyens : quel plan d'attaque ?

Face aux puissants lobbies industriels, de nombreux collectifs, associations et ONG tentent de défendre le bien commun. Entre pétitions, mobilisations en ligne et coups de fil aux élus, les citoyens ne veulent plus rester passifs entre deux scrutins électoraux et comptent sur leur force : celle du nombre. Texte :

Laury-Anne Cholez - Illustration : Huan Tran

Ils font un peu la moue lorsqu'on leur parle de lobbies citoyens. Les associations et collectifs qui tentent de convaincre les politiciens de légiférer en faveur du bien commun n'ont pas vraiment envie d'être associés aux armées d'avocats d'affaires à la solde des entreprises privées, errant en costume-cravate dans les couloirs des parlements. « *Nous qui défendons l'intérêt collectif, nous préférons l'utilisation du terme "plaidoyer"* », explique Virginie Aubrée, juriste et membre de la Quadrature du Net, association défendant les libertés numériques. Benjamin Sourice, auteur de l'ouvrage *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen* (Charles Léopold Mayer, 2014) et chargé de mission à VoxPublic, se veut tout aussi réservé : « *Dans un système démocratique qui fonctionne, ce terme est un non-sens, car les élus devraient être là pour représenter l'intérêt général. Je préfère parler de contre-lobby dont l'objectif est de remettre le citoyen au cœur de la décision politique.* » En effet, le dégoût des Françaises et des Français envers la vie politique n'a jamais été aussi puissant : comme en témoigne le dernier baromètre du Cevipof, 70 % d'entre eux estiment que l'État n'est pas capable de résoudre les problèmes du pays. Pourtant, ils sont chaque jour un peu plus nombreux à vouloir débattre, s'engager et défendre leurs droits : on se souvient de Nuit debout et de ses agoras nocturnes sur les grandes places de France ou



plus récemment des discussions populaires sur les ronds-points tenues par les gilets jaunes.

RÉTABLIR UN RAPPORT DE FORCE

« Voter ne suffit plus », s'exclame Aurélien Vernet, membre de Citoyennes.ens Lobbyistes d'Intérêt Commun (CLIC). Cette association, forte d'une quinzaine de bénévoles, se mobilise sur des thématiques aussi variées que les pesticides, l'utilisation d'huile de palme dans les agrocarburants ou la vente des semences paysannes ; des luttes bien souvent menées en partenariat avec des ONG comme Les Amis de la Terre, Greenpeace, ATTAC ou le WWF. « Faute de réussir à gagner seules des batailles, elles ont besoin du soutien du grand public. Elles doivent rétablir un rapport de force face à Macron qui tient un beau discours mais qui, en réalité, mène l'une des pires politiques en termes d'enjeux environnementaux et sociaux », poursuit Aurélien Vernet. Cette collaboration est-elle l'élément clé dans la réussite d'une campagne ? « Sans le soutien de citoyens, pas de pression politique », assure Sabine Rosset de l'association Bloom, œuvrant pour la préservation des océans. Elle s'enorgueillit d'une base de sympathisants « formidables » interpellant les élus à coups de mails, de tweets et de pétitions. Exemple avec le vote sur les subventions européennes à la pêche : l'association a mis en ligne une plateforme expliquant les tenants et les aboutissants de ce texte plutôt complexe, ainsi que les contacts des parlementaires concernés. Résultat : près de 6 000 mails ont été envoyés en seulement 4 heures. « Cela a si bien fonctionné que nous avons dû mettre la plateforme en pause pour éviter d'être contre-productifs. C'est incroyable car le sujet des subventions est très technique et opaque. Pourtant, les gens s'en sont emparés », se réjouit Sabine Rosset.

L'ENGAGEMENT À PORTÉE DE CLIC

Le numérique a ainsi transformé le *modus operandi* des lobbies citoyens. Aujourd'hui, un simple clic suffit à mettre en ligne une campagne et récolter des millions de signatures qui, parfois, peuvent faire pencher la balance. Début 2013, Bloom a lancé une pétition contre le chalutage en eaux profondes, signée par 25 000 personnes. Au mois d'avril, Claire Nouvian, la fondatrice de l'association, présentait les conséquences dévastatrices de cette pêche dans les profondeurs sous-marines sur la scène de TEDxParis. La dessinatrice Pénélope Bagieu était alors dans la salle. « Elle nous a écrit pour nous proposer son aide. Nous étions tellement sous l'eau que nous avons mis des semaines à lui répondre. Elle a en-

suite retranscrit notre discours en dessins humoristiques et le nombre de signataires s'est envolé pour dépasser les 900 000. Ça a même fait exploser nos serveurs ! », se souvient Sabine Rosset. Pas question toutefois de se réjouir trop vite car la pétition à elle seule ne suffit pas ; elle doit servir de base à un intense travail d'interpellation des pouvoirs publics, ainsi que des médias. Il faut également se battre sur le terrain juridique. « Nous tentons d'influencer le droit en amont, dans le processus d'élaboration de la loi. Nous disons clairement aux décideurs politiques que le texte qu'ils s'approprient à soutenir présente des dispositions que l'on attaquera par la suite. Puis une fois la loi votée, nous portons l'affaire en justice pour la faire invalider si elle ne correspond pas aux droits fondamentaux », indique Virginie Aubrée,

de la Quadrature du Net. Et mieux vaut être solidement armé afin de pouvoir batailler contre les arguments des lobbies privés. « Cette crédibilité et cette visibilité prennent du temps à acquérir, c'est un travail sur la durée », poursuit-elle. Manifester son opposition à un texte n'est pas la seule voie envisageable. Romain Slitine, maître de conférences à Sciences Po et spécialiste des innovations économiques et démocratiques, estime qu'il est également nécessaire de collaborer avec les institutions en vue de proposer des alternatives concrètes. Le chercheur est notamment membre de Démocratie ouverte, l'un des initiateurs de la

future convention citoyenne pour le climat, où 150 personnes seront tirées au sort pour élaborer des propositions afin d'accélérer la transition écologique. « De quoi être à la croisée de la contestation et de la construction », se réjouit-il.

POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Si les citoyens manifestent l'envie de s'engager, beaucoup se sentent parfois incompetents, voire même illégitimes à décrocher leur téléphone pour sermonner un député qui s'appête à voter une loi contraire à l'intérêt collectif. Pour lutter contre cela, des collectifs organisent des formations, à l'instar de CLIC. Au programme : des ateliers législatifs pour apprendre à écrire une proposition de loi, des jeux démocratiques ainsi qu'un format d'assemblée citoyenne, où les participants se réunissent pour faire émerger des idées. « Si 50 000 personnes passaient une heure par semaine à assimiler un sujet et appeler les parlementaires, ça permettrait de rétablir un peu l'équilibre, car c'est un jeu d'influence et de paroles », affirme Aurélien Vernet. Est-ce suffisant pour contrer le discours des lobbies privés ? « À l'ère des fake news, où les experts sont décrédibilisés, où les scientifiques sont payés par les grands laboratoires pour produire des

résultats de recherches orientés, c'est parole contre parole. » L'expertise, la bonne foi et l'enthousiasme ne suffisent pas toujours pour être entendu. Aurélien Vernet se souvient de son combat pour l'autorisation de la vente des semences anciennes, retoquée par le Conseil constitutionnel fin 2018 : « Il est allé au-delà de ses compétences avec une lecture partisane, arguant que c'était un cavalier législatif, alors que le texte faisait partie d'une loi sur l'agriculture ! Cette institution n'est pas astreinte au même formalisme que les autres parlementaires. Elle n'est pas obligée par exemple de fournir des comptes-rendus de ses débats. » Pour désarmer les lobbies privés, beaucoup plaident pour une plus grande transparence. Bon élève, le Conseil constitutionnel a ainsi décidé de publier sur son site les contributions extérieures reçues, surnommées « portes étroites » (lire notre enquête p. 42). Depuis la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), après l'affaire Cahuzac (le ministre délégué au Budget condamné pour blanchiment d'argent et fraude fiscale), toutes les organisations qui pratiquent le lobbying doivent s'enregistrer comme telles. « Nous aurions aimé avoir également accès aux propositions d'amendements qui sont envoyées par les lobbies privés aux parlementaires, mais cela n'a pas été retenu dans la loi pour la transparence de la vie publique », regrette Aurélien Vernet. Dans son plaidoyer, Benjamin Sourice va encore plus loin : « Il faut faciliter la lisibilité du parcours législatif d'une loi, qui commence dans les couloirs des cabinets ministériels. Il faut renforcer la législation sur le pantouflage ou encore connaître l'agenda des élus et savoir quels sont les représentants des entreprises qu'ils rencontrent. Il faut rendre publics les documents qui leurs sont fournis et, enfin, sanctionner si les entreprises donnent de fausses informations. »

NE PAS SE DÉCOURAGER MALGRÉ LES DÉFAITES

En dépit d'un travail acharné, les victoires des lobbies citoyens demeurent rares. « Souvent, on évite seulement le pire. Difficile de se réjouir », glisse Benjamin Sourice. L'exemple du CETA est à ce titre éloquent. Malgré une pétition issue d'une initiative citoyenne européenne rassemblant près de 3,5 millions de signataires, ce traité de libre-échange avec le Canada a été approuvé par 13 États, dont la France, le 23 juillet dernier. Autre défaite tristement célèbre : la loi travail. 1,3 million de signatures – sans compter des millions de personnes mobilisées dans la rue – n'ont pas suffi à faire plier le gouvernement. Alors, que faire face au dédain de la classe politique ? Tout d'abord, continuer d'y croire malgré les embûches. « C'est assez terrible de se dire qu'on ne peut pas mener tous les combats de front. D'autant que pour chaque victoire, le prix à payer est très élevé. J'ai même fait un burn out car ce travail quotidien est physiquement très harassant. Et puis, on ne sait jamais si on va gagner », déplore Sabine Rousset de Bloom. Certains pensent qu'il faudrait aussi remettre en question les différentes méthodes d'action. « Quand on parle de lobby citoyen, cela signifie qu'on est qu'un contrepoids, qu'on reste dans le cadre légal. Or cela ne suffit plus, il faut aujourd'hui

renverser le système et accepter de désobéir vraiment », explique Victor Vauquois, militant climatique et membre de la chaîne « Partager c'est Sympa ». Pour lui, le temps des pétitions et des mobilisations de masse est derrière nous. Il faut désormais sortir du cadre citoyeniste grâce à des mouvements décentralisés de transformation du territoire. En compagnie d'autres figures du mouvement climat, il lancera fin septembre une nouvelle campagne d'interpellation des élus sur les grands projets inutiles dans toute la France. « L'échelon local est un moyen de contourner le système, de créer une brèche à un moment où tout est bloqué », soutient-il. Car pour changer les règles d'une démocratie dans laquelle la souveraineté populaire est trop souvent oubliée, de nouvelles stratégies restent encore à inventer. ☉

BLOOM : LES ÉTAPES DE LA VICTOIRE CONTRE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE



Des filets parsemés de petites électrodes qui envoient des décharges pour « assommer » les poissons et les attraper plus facilement : telle est la méthode de la pêche électrique, appréciée des industriels car plus efficace et donc plus rentable. Mais pour les défenseurs des océans, notamment l'association Bloom, cette technique est surtout désastreuse pour la faune sous-marine. Après plusieurs années de combat, Bloom a réussi à la faire interdire au prix de multiples rebondissements :

- **Février 2017** : Ségolène Royal demande un moratoire sur la pêche électrique à la Commission européenne.
- **Novembre 2017** : Bloom lance une pétition sur le sujet qui réunit 90 000 signatures.
- **Janvier 2018** : l'ONG révèle que la décision d'autoriser la pêche électrique a été prise contre l'avis d'un comité scientifique de la Commission européenne.
- **Juin 2018** : des artisans pêcheurs de sept pays européens se mobilisent contre la pêche électrique, une première dans l'histoire de la profession.
- **Novembre 2018** : Bloom révèle qu'au moins 21,5 millions d'euros de subventions publiques ont été allouées au développement de la pêche électrique aux Pays-Bas depuis 2007.
- **16 avril 2019** : le Parlement européen ratifie définitivement l'interdiction de la pêche électrique en Europe à partir du 1^{er} juillet 2021. Mais la ministre néerlandaise de la Pêche prolonge 42 licences jusqu'en décembre 2019.
- **Août 2019** : la France interdit la pêche électrique dans ses eaux sans attendre 2021.

ENQUÊTE

Au Conseil constitutionnel, les lobbies frappent aux « portes étroites »

Le Conseil constitutionnel a récemment décidé de publier les contributions extérieures qu'il reçoit dans le cadre du contrôle qu'il effectue sur les lois. Essentiellement rédigées par des lobbies, ces notes sont parfois accusées d'orienter les décisions prises par les Sages. Pour prouver son indépendance, l'institution s'est donc lancée dans une opération de transparence. Texte : **Annabelle Perrin** - Illustration : **Anne-Gaëlle Amiot**

Lorsqu'une des plus hautes institutions de la République française fait un pas vers davantage de transparence, pas d'annonce en grande pompe, un simple communiqué de presse suffit. Le 24 mai dernier, sur son site internet, le Conseil constitutionnel a fait part de sa décision de publier les contributions extérieures qu'il reçoit tout au long de l'année. Autorisées depuis 1980 au motif qu'elles sortent l'institution de son huis clos, ces notes d'influence, ironiquement surnommées « portes étroites », sont rédigées par des entreprises, des organismes professionnels, des associations ou des syndicats. Il est ainsi fréquent de retrouver le Medef, l'Association française des jeux en ligne ou encore l'Association française des entreprises privées (un lobby du CAC 40) parmi les commanditaires de ces contributions extérieures adressées aux Sages de la rue de Montpensier. Leur dessein ? Exposer au Conseil le point de vue de ces acteurs de la société civile sur la constitutionnalité d'un aspect de la loi en la critiquant ou, au contraire, en la défendant. Autrement dit : du lobbying auprès des détenteurs du contrôle de constitutionnalité a priori, c'est-à-dire le droit suprême de censurer

tout ou une partie d'une loi avant sa promulgation (1). Chaque année, une cinquantaine de ces contributions extérieures sont soumises aux neuf membres de l'institution, sans que l'on puisse réellement mesurer leur impact, leur contenu ayant été jusque-là tenu secret. Un mode de fonctionnement particulièrement opaque qui nourrit des soupçons de collusion et soulève plusieurs interrogations. Quels sont les lobbies les plus influents auprès des juges constitutionnels ? Leurs avis sont-ils suivis et pour quelle raison ? Selon l'aveu de l'un des membres du Conseil constitutionnel ne souhaitant pas divulguer son identité, les portes étroites sont effectivement régulièrement lues par les membres. « Je ne peux pas exclure qu'elles jouent un rôle dans leur réflexion », reconnaît-il, tout en refusant d'y voir des « éléments déterminants » dans la prise de décision des Sages. C'est notamment pour répondre à ce type d'accusations que, depuis 2017, les noms des contributeurs de ces portes étroites sont publiés, sous l'impulsion de l'actuel président de l'institution, Laurent Fabius. Et les Sages ne se sont pas arrêtés là : « Il est apparu opportun au Conseil constitutionnel de porter désormais à la connaissance du public non seulement la liste de ces contributions,

mais aussi le texte même de celles-ci », apprend-on dans son communiqué publié en mai. Le contenu de ces documents sera donc consultable sur le site internet du Conseil dès la prochaine décision rendue par les Sages.

UNE TRANSPARENCE BIENVENUE

Cette impulsion en faveur de davantage de transparence intervient alors que le nombre de portes étroites est en constante augmentation ces dernières années. Selon Mathilde Mathieu, journaliste à *Mediapart* ayant enquêté sur l'influence des lobbies sur les juges constitutionnels, le Conseil aurait reçu 47 contributions extérieures en 2014. Trois ans plus tard, 54 portes étroites ont été déclarées reçues entre le 16 mars et le 31 décembre 2017. Depuis plusieurs années déjà, la journaliste attire l'attention sur la recrudescence de ces contributions, relevant, selon elle, d'un véritable marché de niche très lucratif pour une « poignée de professeurs de droit constitutionnel et surtout de cabinets d'avocats (souvent anglo-saxons), qui facturent

(1) Le contrôle de constitutionnalité a priori est effectué après saisine par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, 60 députés ou 60 sénateurs, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la Constitution.





jusqu'à 100 000 euros la rédaction d'un mémoire et transformant la rue de Montpensier en champ de bataille d'influence. »

À titre d'exemple, 7 portes étroites ont été rédigées pour la loi égalité et alimentation (Egalim). Un chiffre modeste comparé à celui de la loi sur le renseignement de 2015 qui avait entraîné pas moins de 21 contributions, toujours selon Mediapart. Mais l'examen de la loi Egalim (adoptée par l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018) a pourtant fait bondir nombre de défenseurs de l'environnement qui ont crié au conflit d'intérêts. Le texte devait, entre autres, autoriser la vente de semences dites « paysannes », c'est-à-dire prélevées par un agriculteur dans sa récolte et non pas certifiées et commercialisées par de grands groupes semenciers comme Monsanto, DuPont et Dow Chemical. De quoi faire trembler ces géants de l'agroalimentaire ? C'était sans compter sur les Sages. Entre leurs mains, la loi a été passée à la moulinette : le 25 octobre 2018, le Conseil constitu-

tionnel a décidé de censurer 23 des 98 articles de la loi. En plus de l'article sur la vente des semences, adieu l'intégration de la biodiversité et de la préservation des sols à l'enseignement agricole, l'étiquetage des miels composés de mélanges, la représentation des associations de protection de l'environnement dans les comités nationaux de l'Institut national de l'origine et de la qualité... autant de mesures perçues comme nuisibles aux intérêts des industriels de l'agroalimentaire.

CAVALIERS LÉGISLATIFS

Ananda Guillet, président de l'association Kokopelli qui distribue des semences potagères et aromatiques biologiques, libres de droit et reproductibles, a participé à l'écriture de cette loi. Il évoquait alors « de graves suspicions d'influence de certains lobbies au cœur du Conseil constitutionnel » mettant en doute « l'impartialité de l'institution et sa raison d'être dans une démocratie ». Parmi

les contributeurs des portes étroites, on retrouvait pourtant des ONG comme Greenpeace ou Zero Waste... mais aussi de puissants lobbies de l'industrie du plastique comme la Fédération de la plasturgie et des composites, Elipso et Plastics Europe. Impossible de savoir qui les juges ont davantage écouté. Pour justifier la censure de ces 23 articles, les Sages ont estimé qu'ils représentaient des « cavaliers législatifs », c'est-à-dire qu'ils n'avaient rien à voir avec le sujet traité par le projet de loi. Une qualification qui a généralement pour but d'éviter les manœuvres politiques visant à faire passer des amendements à l'intérieur de lois traitant d'un tout autre sujet. Mais alors pourquoi les semences paysannes n'entrent-elles pas dans le périmètre d'une loi sur l'alimentation ? Le mystère reste entier, le Conseil n'ayant pas souhaité motiver davantage sa décision. Pour Thomas Perroud, professeur de droit public à Assas, le Conseil constitutionnel hiérarchise les différentes

libertés fondamentales. « Il fait, par exemple, passer la liberté des entreprises avant le développement durable. » Les juges votent leurs décisions. Une majorité de Sages a donc estimé que la liberté d'entreprendre devait l'emporter sur d'autres libertés fondamentales. « Un autre Conseil constitutionnel, avec des membres ayant d'autres idées politiques, pourrait en décider autrement. »

Pour lever les soupçons de compromission de la part des lobbies, le Conseil a donc souhaité rendre publiques ces notes d'influence. L'enseignant-chercheur se réjouit de cette décision car, selon lui, les portes étroites posaient un véritable problème d'équité. « C'est comme si vous étiez accusé de meurtre et qu'un tiers faisait valoir des arguments contre vous et que vous ne pouviez pas les discuter. C'est l'inverse du principe du contradictoire. En théorie, il faut pouvoir tout discuter. » Toutefois, les portes étroites ne seront publiées qu'après le verdict des juges constitutionnels. Cette transparence ne permettra donc que de mettre en comparaison le choix des Sages et les positions des lobbies, afin d'évaluer l'influence de ces derniers sur la décision.

Difficile pour le moment d'estimer la réelle portée de la publication de ces portes étroites. Cela va-t-il conduire à faire entrer les choix du Conseil constitutionnel dans le débat public ? La discussion ne va-t-elle pas encore une fois se limiter qu'aux spécialistes ? « Sur le papier, c'est une super idée. Mais en réalité, c'est largement insuffisant car très peu de gens s'intéressent aux décisions de cette institution. Il est donc possible que cette publication ne soit qu'un épiphénomène », s'inquiète Laureline Fontaine, professeure de droit constitutionnel à la Sorbonne.

PLUS DE TRANSPARENCE, ET APRÈS ?

Autre professeur, autre son de cloche. Pour Denys de Béchillon : « La porte étroite n'est pas là pour l'amour de l'art, mais pour défendre un intérêt particulier. C'est très utile aussi pour l'intérêt général, car la personne concernée sait souvent mieux que personne les effets véritables que la nouvelle loi aura sur elle. Son regard est donc objectivement précieux. » Ce constitutionnaliste, professeur à l'uni-

versité de Pau, dénonce régulièrement, dans les colonnes du Point ou sur des sites d'information spécialisés dans le domaine juridique, les dangers pour notre démocratie de la « transparence à tout prix ». Il a lui-même rédigé plusieurs portes étroites. La dernière date d'avril et concerne la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, le professeur était alors mandaté par la société Vinci Airport. Pour Juliette

expliquent leurs choix : « Faire qu'ils assument leurs décisions politiques car les juges constitutionnels sont fondamentalement politiques. » Actuellement, les décisions rendues sont courtes, souvent pas ou peu argumentées, avec une motivation lapidaire. Le 26 janvier 2017, à propos de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, le Conseil a, par exemple, jugé qu'un article était « dépourvu de portée normative » et donc « contraire à

“Cette transparence ne permettra donc que de mettre en comparaison le choix des Sages et les positions des lobbies, afin d'évaluer l'influence de ces derniers sur la décision.”

Renaud, de l'association Les Amis de la Terre, auteur d'une enquête sur le sujet, « Les Sages sous influences ? », la publication des contributions extérieures n'est qu'un premier pas qui permettra de « lever la suspicion », car « on ne sait jamais quel rôle ont eu ces portes étroites. Dans certains cas, elles ont été mises dans le tiroir sans même être lues. Dans d'autres, on sait qu'elles ont eu une certaine influence ». La spécialiste avoue cependant que cette transparence ne va pas résoudre tous les problèmes de lobbying au Conseil constitutionnel, et notamment l'asymétrie de l'accès aux moyens de contribution. Rédiger une porte étroite, cela coûte cher, très cher, même lorsqu'on fait appel à des spécialistes, meilleur moyen d'être entendu par les juges constitutionnels. « Le Conseil prend plus au sérieux les portes étroites si elles sont signées par des grands cabinets d'avocats. » Pour Thomas Perroud également, il est essentiel que toutes les parties aient voix au chapitre, les puissantes organisations comme les petites. « Il faut que tout le monde puisse faire du lobbying à armes égales », affirme-t-il. La meilleure façon d'encadrer les portes étroites, selon le professeur de droit public, au-delà de leur publication, reste encore la motivation de la décision, c'est-à-dire que les Sages

la Constitution ». Une motivation pour le moins laconique. La seule question de la transparence des contributions extérieures ne semble donc pas être en mesure de résorber l'influence grandissante des lobbies sur les Sages.

PORTES ÉTROITES À LA RESCousse

Alors pourquoi ces portes étroites sont-elles si influentes ? En réalité, le fonctionnement même de l'institution pose problème. Le Conseil constitutionnel, après avoir été saisi, ne dispose que d'un mois pour rendre sa décision. Ces portes étroites, savamment rédigées, peuvent donc jouer un rôle déterminant dans la prise de décision des juges constitutionnels qui ne sont pas, pour la plupart, des spécialistes du droit. Ces notes peuvent combler l'ignorance des Sages dans la matière juridique et s'avérer bien utiles pour certains d'entre eux qui « arrivaient le jour de la délibération, ouvraient le dossier et découvraient le texte de loi », comme le confie un spécialiste préférant rester anonyme. Un autre d'ajouter : « Un juge au Conseil constitutionnel, ce n'est pas quelqu'un qui bosse... » Dans son enquête de 2015, Mediapart révélait qu'un ancien membre du Conseil, Olivier Dutheillet de Lamothe, avait confié lors d'une réunion de l'Association française de droit

constitutionnel : « *Le contrôle a priori du Conseil constitutionnel vit dans un climat de grande pauvreté intellectuelle. (...) C'est un vrai bonheur pour (...) les juges d'avoir une porte étroite dans une affaire. C'est un vecteur extrêmement puissant.* » Les membres du Conseil constitutionnel sont parfois des juristes de haut niveau, mais généralement, ils ont plutôt poursuivi une carrière politique ou administrative qui ne se caractérise pas par une haute connaissance des questions juridiques. Cette méconnaissance se couple à une absence d'assistance de la part de l'institution. « *Ailleurs dans le monde, un membre d'une cour constitutionnelle bénéficie a minima de trois assistants juristes, précise Laureline Fontaine. Mais aucun membre du Conseil ne bénéficie d'une telle aide.* » En Allemagne, par exemple, chaque membre de la cour est soit un haut magistrat, soit un professeur de droit en université. Et chacun de ces membres profite de trois assistants, eux-mêmes haut magistrats ou professeurs d'université. « *C'est dire le niveau de technicité.* »

UN MODE DE NOMINATION ARCHAÏQUE

Un bon moyen de réduire l'influence de ces contributions pourrait-il donc passer par une « meilleure » nomination des Sages ? « *En France, on nomme qui on veut, déplore la spécialiste du droit constitutionnel. Aux États-Unis, juridiquement c'est aussi le cas mais cela ne viendrait pas à l'idée du président de la République, même Trump, de ne pas nommer quelqu'un d'extrêmement qualifié. Chez nous, c'est de la*

science-fiction. » Il existe donc une collusion entre le politique et le juridique qui n'est pas uniquement liée au mode de nomination, mais à la tradition française qui veut que les présidents de la République peuvent nommer toute personnalité politique de leur choix. Le dernier professeur de droit nommé n'est autre que Nicole Belloubet. « *Mais elle passait le plus clair de son temps à être rectrice ou conseillère d'un ministre, plutôt que professeure de droit, regrette Laureline Fontaine. Elle n'avait pas, en pratique, la culture de l'indépendance qu'ont les enseignants-chercheurs. Être rectrice, c'est être soumise à la hiérarchie, comme un préfet.* » Pas évident donc de juger en toute indépendance ? « *La suite est d'une logique implacable. On l'a*

“Aux États-Unis cela ne viendrait pas à l'idée du président de ne pas nommer quelqu'un d'extrêmement qualifié. Chez nous, c'est de la science-fiction.”

exfiltrée du Conseil pour devenir ministre. À l'arrivée, les Sages vont juger de lois qui ont été élaborées par une de leurs anciennes collègues... On ne se pose pas la question du conflit d'intérêts ? » Autre nomination qui pose question, celle de Michel Pinault, ancien directeur juridique d'Axa, qui se retrouve à juger des textes de lois qui peuvent toucher aux intérêts des assureurs. Certains font le

chemin inverse, du public vers le privé, comme Laurent Vallée, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel qui a démissionné en 2017, deux ans seulement après sa prise de fonction, pour devenir secrétaire général du groupe Carrefour.

Mais tout le monde semble se satisfaire de cette situation. Les portes étroites jouent leur rôle. Le Conseil constitutionnel, par son fonctionnement, ne représente pas de véritable obstacle à l'action du gouvernement. Il arrive, de temps en temps, que les Sages censurent une décision qui va trop loin, comme l'interdiction de manifester délivrée par un préfet. « *Cela nous rassure, analyse Laureline Fontaine. On se dit que quand une loi est trop liberticide, le Conseil*

sanctionne. Cela nous tranquillise aussi vis-à-vis de notre législateur : on estime que tout ne va pas si mal puisque les lois passent. » Tout le monde est donc rassuré par l'aura vénérable des Sages, malgré les multiples dysfonctionnements du contrôle a priori. Reste à voir si l'effort de transparence amorcé rue de Montpensier suffira à réduire significativement l'influence des lobbies ?

LE CONSEIL D'ÉTAT, AUTRE CIBLE PRIORITAIRE DE LOBBIES

Les lobbies n'auraient pas une influence que sur le Conseil constitutionnel : le Conseil d'État serait également une cible privilégiée, selon un rapport récent des Amis de la Terre (« Les sages sous influence ? »). « *Nous souhaitons donc la publication systématique des contributions extérieures reçues par le Conseil d'État* », réclame Juliette Renaud, membre de l'association. Un premier pas vers la transparence qui semble cependant bien maigre tant l'opacité est de mise au sein de l'institution. Pour le citoyen, il est impossible de connaître le rapporteur d'un projet de loi au Conseil d'État ou de savoir quand ce projet sera examiné. « *Cela donne un avantage aux conseillers d'État qui travaillent désormais en cabinets d'avocats*

et qui, grâce à leurs réseaux, savent à qui envoyer leurs portes étroites, ainsi qu'aux avocats au Conseil qui sont nécessairement très proches de l'institution », détaille Thomas Perroud, professeur de droit public à Assas. Le spécialiste appelle donc à aller plus loin en publiant également le calendrier d'examen des projets de loi et le nom du rapporteur. Une avancée qui permettrait de réduire l'asymétrie d'accès au lobbying auprès du Conseil d'État, qui est l'une des institutions les plus puissantes de la V^e République, chargée d'une part de conseiller le gouvernement et représentant d'autre part l'échelon suprême de la juridiction administrative, qui juge les actions dirigées contre les autorités publiques ou entre les autorités publiques.

LES IDÉES À RETENIR

p. 18-21 Une activité aux contours flous

Depuis les années 1920, les techniques d'influence des décideurs publics se sont professionnalisées et généralisées. Aujourd'hui, dans un contexte de circulation des élites entre les sphères publiques et privées, la définition, l'appréhension et la réglementation des lobbies peinent à englober ce terme si souvent mobilisé.

p. 30-37 Cibler les maillons faibles

Dans le quartier européen de Bruxelles, un véritable microcosme de lobbyistes s'affaire pour influencer les décisions de l'Union européenne. Ces acteurs emploient un arsenal de stratégies permettant de jouer sur les faiblesses des différentes institutions et d'intervenir au moment le plus opportun du processus législatif.

p. 38-41 Lobbies citoyens : un rapport de force asymétrique

Pour désarmer les lobbies privés et défendre ce qu'ils considèrent être le « bien commun », des lobbies citoyens s'organisent. Cependant, malgré l'utilisation d'outils numériques et les mobilisations en faveur d'une plus grande transparence, les victoires de ces organisations restent rares, ce qui interroge la nécessité de développer de nouvelles stratégies d'influence.

p. 42-48 Un Conseil constitutionnel vulnérable

Depuis 2017, le Conseil constitutionnel essaie de faire preuve de transparence concernant les contributions extérieures qu'il reçoit. Pour les lobbies, l'objectif de ces « portes étroites » est d'obtenir la censure totale ou partielle d'une loi avant sa promulgation ; pour les Sages, elles permettent de pallier au manque de temps et de compétence nécessaire à leur prise de décision.

ÉPILOGUE

À ÉCOUTER ET REGARDER

Podcast

« *Lobbying : les méthodes de l'influence* » Aurélie Kieffer et Catherine Petillon, 2018 *Grand Reportage*. Disponible sur le site et l'application de France Culture



En 50 minutes, France Culture met en lumière (et en son) l'émergence du lobbying et les différentes stratégies d'influence mobilisées. Mais le podcast s'intéresse également à l'efficacité d'une « solution » souvent mise en avant par les opposants aux lobbies : la transparence.

Film

Promised Land
Gus Van Sant
Mars Films, 2013
Disponible en DVD et VOD



Gus Van Sant imagine un duo d'employés d'une grande compagnie pétrolière envoyé dans une bourgade de Pennsylvanie. Leur but est de convaincre les habitants de vendre leurs terres pour y permettre l'exploitation de gaz de schiste.

À LIRE

Et le monde devint silencieux, Stéphane Foucart, Seuil, août 2019.

Stéphane Foucart, journaliste au *Monde*, actualise le constat livré par Rachel Carson dans *Printemps silencieux* (1962) : les insectes semblent avoir disparu de nos vies. L'auteur enquête sur l'usage massif de pesticides néonicotinoïdes et surtout les stratégies d'influence développées par les firmes agrochimiques pour occulter la responsabilité de leurs produits.



Le lobbying en France.

Invention et normalisation d'une pratique politique, Guillaume Courty, P.I.E Peter Lang, 2018.



Cet essai, fruit d'une enquête de quinze années menée par le professeur de science politique Guillaume Courty, entreprend de dissiper le flou autour d'une profession dont l'opacité est encore la marque de fabrique. L'auteur dresse un panorama du lobbying en France, de la formation des lobbyistes à l'état actuel du marché français de l'influence.

Textes : Arthur Bamas

vaste, dans laquelle
ient d'essayer d'en/
COUNTRY dans

Cadre réservé au correcteur

Notes en chiffres 17

Note en lettres dix-sept

Signature [Signature]

N° de CANDIDAT

à reporter lisiblement
par le candidat

13301

EPREUVE DE SYNTHÈSE DE TEXTES

(pour les épreuves de langues précisez la langue choisie)

Réservé à
la correction

T Bon Travail

des lobbies : entre défenseurs des intérêts des grands groupes
et instruments de lutte pour le bien commun.

L'influence des lobbies sur le pouvoir politique est l'une des
raisons du départ du ministre NICOLAS HULOT en août 2018.
Cette révélation met en évidence le poids de ces acteurs dans la vie
politique. Dès lors, il convient de se demander :

50 Comment les lobbies influencent-ils les décisions politiques ?

L'activité de lobbying fut initiée dans Propaganda, ouvrage publié en
1928 par EDWARDS BERNAYS. L'auteur entrepris alors de populariser les
cigarettes et le bacon en utilisant la parole d'un docteur. En 2013, le
nombre de lobbyistes reste difficile à estimer : l'ONG Transparency
100 International dénombre 37000 lobbyistes au Parlement/contre
25000 officiellement. Loin de la propagande médicale de l'industrie du tabac
dans les années 50, la profession de lobbyiste se démocratise dans les années
70 en France, elle sera ensuite accompagnée d'une réglementation qui reste
lacunaire selon MARC-ANDRÉ FEFER. En effet, le lobbying continue
150 d'être une activité de l'ombre/ comme le mentionne STÉPHANE HOREL dans
Lobbytémie. La journaliste évoque ainsi le "funding effect" qui désigne une
corrélation entre la source de financement et le résultat d'une étude, ou bien encore
la propagande climatosceptique des lobbies pétroliers qui a biaisé l'opinion
200 publique pendant vingt ans. Enfin, elle met en garde sur la main mise

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

des lobbies sur le pouvoir politique, à l'image du Parlement européen qui est le meuble du lobbying dans le monde. MELANIE VOGEL souligne la difficulté pour les élus à produire une expertise sur des sujets techniques variés, ce qui les pousse à être guidés par des entreprises privées. Au delà du Parlement, les lobbies défendent leurs intérêts auprès de la Commission européenne qui possède l'initiative législative, mais NATACHA CLARAC défend que se concentrer n'est pas convaincre, il s'agit d'échanges d'informations.

Face aux défenseurs des grandes entreprises s'érige une nouvelle force : celle des citoyens. L'implication des citoyens est nécessaire selon AURÉLIEN VERNET, mais entre les fake news et le manque de confiance dans son propre jugement, le poids d'un citoyen peut être mince face à un lobby, selon le membre de CLIC ; qui souligne cependant la nécessité de rester motivé malgré les échecs. La création de la HATVP par le gouvernement est un pas vers plus de transparence, tout comme la décision du Conseil constitutionnel de publier toutes les contributions extérieures qu'il reçoit. En effet, le contrôle de constitutionnalité, c'est-à-dire le pouvoir de censurer tout ou partie d'une loi représente un objectif majeur pour les lobbies. Selon MATHILDE MATHIEU, les "portes étroites" représentent des points d'accès méconnus au pouvoir politique : en atteste la censure de 23 des 98 articles de la loi Egalim car ils étaient nuisibles aux intérêts des industriels. DENIS DE BÉCHILLON met cependant en garde contre cette quête de "transparence à tout prix" qui pourrait desservir le bien commun. LAURELINE FONTAINE préconise quant à elle un changement du mode de nomination des juges pour favoriser plus d'expertise.

Pour conclure, le lobbying est une activité très vaste, dans laquelle
so les méthodes et les intérêts sont variés. Dès lors, il convient d'essayer d'en
comprendre les dessous à la manière de GUILLAUME COUNTRY dans
son ouvrage Le lobbying en France.

5/6 mets

Rapport de correction pour le concours PRE-MASTER EDHEC Epreuve de synthèse de textes - 13 juillet 2020

Les candidats disposaient de 3 heures pour lire et comprendre une revue de 5 textes répartis sur 19 pages dont ils devaient proposer une synthèse aux caractéristiques traditionnelles que nous avons rappelées en introduction.

Les textes étaient extraits du Magazine SOCIALTER (Oct./Nov. 2019)

Le thème portait sur les lobbies (existence, influence, manipulations politiques mais aussi rôle citoyen). Les titres représentaient une aide non négligeable (« **A quel jeu jouent les lobbies ?** », « **Quand les lobbies instrumentalisent la science** », « **Rentrée des classes à Lobby City** », « **Lobbies citoyens : quel plan d'attaque ?** », « **Au conseil constitutionnel, les lobbies frappent aux « portes étroites** ».) Ce dernier article était probablement le seul à comporter quelques notions plus complexes et si les candidats ont choisi de suivre l'ordre des textes, il n'est pas surprenant que les conclusions de leurs copies aient été pour certaines confuses et imparfaites.

L'ensemble du corpus ne comportait pas vraiment de risques d'erreurs de compréhension. En revanche, si les textes permettaient d'appréhender l'amplitude du sujet relatif au lobbying ; ils abordaient la dualité voire les paradoxes engendrés par la diversité des questions relevant des coutumes lobbyistes. C'est là éventuellement que quelques confusions et erreurs ont pu être commises. L'ordre des textes pouvait être gardé tel quel en vue d'un plan facile à décliner. Les copies ayant fait preuve de finesse intellectuelle ont la caractéristique d'avoir été construites sur un plan remanié et vraiment pertinent.

Quatre commentaires principaux se dégagent de la correction de cette épreuve :

- 1- Sujet bien compris dans l'ensemble. Technique de la synthèse bien assimilée. La syntaxe est globalement de bonne qualité.
- 2- L'équipe de correcteurs a signalé une nette amélioration dans l'introduction des copies, toutefois les conclusions sont moins soignées encore cette année. Les copies sont dans l'ensemble correctement structurées. Les références faites aux textes et à leurs auteurs sont beaucoup plus fluides que par le passé. Certaines copies, parmi les bonnes et très bonnes, font montre d'une évidente tentation de poursuivre sur le mode « dissertation ».
- 3- Le niveau de langue et la précision de l'orthographe ont paru de niveau équivalent à celui de l'an dernier. Nous n'avons pas retrouvé les traditionnelles absences de ponctuation et beaucoup moins d'indélicatesse dans la façon de citer les auteurs.
- 4- Le sujet étant plus facile que l'année dernière, le critère de finesse intellectuelle est moins « saillant » cette année. La majorité des copies discrimine bien les éléments importants dans les informations et le niveau d'expression témoigne d'une bonne appréciation de la qualité demandée dans le cadre de cette épreuve.

La moyenne des 466 copies corrigées en 2020 est passée très légèrement en-dessous de 12/20 (11,8 précisément), ce qui est un résultat tout à fait satisfaisant et encourageant.

A Roubaix, le 29/07/20 et pour l'équipe de correction

Isabelle Sequeira